

Le nouveau ministre réitère les instructions pour le retour de Poutavery à Tahiti

Un document de la médiathèque des Ursulines à Quimper
Dossier du Dresnay des Roches : CGM 12, Ms 12 f°1397-1398

M. Bourgeois de Boynes a pris ses fonctions de ministre de la Marine depuis le mois d'avril, il confirme les instructions de son prédécesseur. Desroches comme Poivre prétendront tous deux plus tard que le ministre (sans préciser lequel) avait autorisé que la dépense soit prise sur la Caisse du roi, allégation en contradiction avec la présente dépêche.

Versailles le 22 juin 1771

M. le Duc de Praslin vous a recommandé, Messieurs, par une dépêche du 26 février 1770 de chercher des occasions pour faire repasser l'Indien Poutavery Aotourou à Tahiti sa patrie. Il vous a marqué en même temps que si vous n'en trouviez pas, M. de Bougainville, dont il vous a envoyé la procuration, consentait que vous preniez sur la somme de 35000 livres qu'il a prêté au Sr Hermans, les fonds nécessaires à l'armement d'un bâtiment pour le transport de cet Indien. M de Bougainville qui a été informé que le Sr Hermans n'était pas en état de rembourser cette somme, a demandé que le Roi prit cette créance pour son compte. S. M. n'a pas jugé à propos de s'en charger, mais son intention est que vous en facilitiez le recouvrement, en tout ce qui dépendra de vous. Vous le devez d'autant plus qu'il paraît par l'exposé de M. de Bougainville que c'est vous qui l'avez engagé à prêter cette somme au Sr Hermans. A l'égard de l'Indien Poutavery, vous avez sans doute pourvu à sa subsistance conformément à ce que vous a marqué M. le duc de Praslin. Vous voudrez bien chercher les moyens les moins dispendieux pour le faire passer à Tahiti, et me rendre compte de ce que vous ferez à ce sujet.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement Mrs, ...

Signé De Boynes

* * *